

Inscription en Terminale

Série Générale et Technologique et Série Professionnelle

Procédure

Le dossier départemental d'Ille et Vilaine « Dossier de demande de changement d'établissement en lycée public » devra être retiré dans l'établissement d'origine courant mai, début juin.

Ce dossier pourra aussi être téléchargé à l'adresse suivante sur le site de la DSDEN 35: <https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-lycee-public-d-ille-et-vilaine-122151>.

Le dossier devra contenir la copie des 3 bulletins de l'année en cours et N-1, le relevé de notes du baccalauréat (si doublement), le justificatif de domicile, une copie du livret de famille, un courrier explicitant la demande. Les factures de téléphone, les quittances de loyer et les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptées.

Calendrier

En fonction de la date d'envoi du dossier, il y a deux procédures différentes :

↳ **Avant le 16 juin 2023** : le dossier devra être transmis au lycée Bréquigny (Lycée Bréquigny, Secrétariat scolarité, 7 avenue G. Graff, 35205 RENNES CEDEX).

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui vous notifiera le refus.

↳ **Après le 16 juin 2023 jusqu'au 18 août 2023** : le dossier devra être transmis à la Direction des Services départementaux d'Ille et Vilaine – Divisions des élèves (DSDEN, DIVEL, 1 quai Dujardin CS 73145, 35031 RENNES CEDEX).

⇒ Le dossier sera examiné en **commission de régulation le 25 août 2023.**

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé par téléphone ou mail à partir du 28 août 2023 (d'où l'importance de noter sur le dossier un n° de téléphone portable et adresse e-mail). Si vous confirmez la demande d'affectation, un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui se chargera de vous notifier le refus.

Etude des demandes d'inscription

Les places sont attribuées aux élèves **dans la limite des places disponibles dans la filière demandée**, selon un ordre défini :

1. Les élèves issus de Première Générale et Technologique (nos montants et nos doublants)
2. Les élèves emménageant dans le secteur du lycée
3. Les demandes de changement d'établissement pour convenance personnelle (**il convient de ne pas procéder à la radiation de l'élève demandeur avant l'envoi des notifications d'affectation par la DSDEN**).

Dossier d'inscription

Si l'élève est affecté après la commission, le lycée Bréquigny contactera, par téléphone ou par mail, la famille et lui postera un dossier d'inscription à son domicile.

Demande d'internat

La pression étant forte à l'internat, l'affectation d'un élève au lycée Bréquigny ne vaut pas admission automatique à l'internat.

Une commission se réunira début juillet et examinera l'ensemble des demandes d'inscription à l'internat. **Une réponse vous sera envoyée à votre domicile au plus tard à la mi-juillet.**